

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT**

Le dix-sept décembre deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Paul, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/12/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADÉ, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Sylvie ALAMARGOT, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Dominique MARQUET, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (pouvoir à Monique BLONDEL), Jean-Louis BREGAINT (pouvoir à Michel LE BRAS), Sylvette CHADELAUD (pouvoir à Camille DUDOGNON), Arlette DEMAR (pouvoir à Pierre LANGLADE), Franck LETOUX, Alexandre MAZIN (pouvoir à Alain DARBON), Xavier NOUHAUD (pouvoir à Roger CLEDAT), Michel PARVY (pouvoir à Estelle DELMOND).

Sébastien MOREAU a été élu secrétaire de séance.

2015-131: RECOUVREMENT DES CREANCES ET ENGAGEMENT DES DEPENSES AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération n°2015-025 du 27/02/2015 approuvant le budget primitif 2015 du SICTOM

Vu la délibération n°2015-029 du 27/02/2015 approuvant le budget primitif 2015 du SPANC

Vu la délibération 2015-042 du 03/04/2015 approuvant le budget primitif 2015 de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération n°2015-046 du 03/04/2015 approuvant le budget primitif 2015 de l'Office de Tourisme

Vu la délibération n°2015-050 du 03/04/2015 approuvant le budget primitif 2015 de l'école de musique

Vu la délibération n°2015-054 du 03/04/2015 approuvant le budget primitif 2015 du service petite enfance

Vu la délibération n°2015-058 du 03/04/2015 approuvant le budget primitif 2015 de l'Espace Aqua'Noblat

Vu la délibération n°2015-062 du 03/04/2015 approuvant le budget primitif 2015 de la ZAE du Theil

Monsieur le Président expose que l'article L.1612-1 du CGT permet d'autoriser l'exécutif de la collectivité à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement, dans la limite de un quart de celles inscrites au budget de l'exercice précédent, avant le vote des budgets primitifs 2016 (budget général et budgets annexes).

Monsieur le Président expose que l'article L.1612-1 du CGT permet également d'autoriser l'exécutif de la collectivité à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente (budget général et budgets annexes).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Autorise Monsieur le Président à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement, dans la limite de un quart de celles inscrites au budget de l'exercice précédent, avant le vote des budgets primitifs 2016 (budget général et budgets annexes).

Autorise Monsieur le Président à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente (budget général et budgets annexes).

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

RECOUVREMENT DES CREANCES ET ENGAGEMENTS DES DEPENSES AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

Date de transmission de l'acte : 21/12/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 21/12/2015

Numéro de l'acte : 2015-131 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20151217-2015-131-DE

Date de décision : 17/12/2015

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 18 décembre 2015

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le: 21.12.15
Publié ou notifié
Le: 28.12.15

Le Président,



Alain DARBON

